

# A quoi sert le livret de développement durable ?

**S**on taux a été revu à la baisse, comme celui du livret A, le 1<sup>er</sup> février. Mais il reste l'un des placements préférés des Français en 2012. Finalité de ce livret d'épargne rémunéré à 1,75 % : participer au financement des PME.

## Pour qui ?

Le livret de développement durable (LDD) a remplacé le Codevi (Compte pour le développement industriel) en 2007. Il est ouvert aux particuliers payant leur impôt en France (personnes physiques fiscalement domiciliées en France). A la différence du livret A, les enfants mineurs ne peuvent donc pas en détenir un. Le principe qui vaut est celui de l'unicité : chaque contribuable ne peut détenir qu'un seul LDD, tous établissements bancaires confondus.

## Quel taux ?

Le taux du LDD est le même que celui du livret A. « Il est fixé par les pouvoirs publics, deux fois par an, en fonction du niveau de l'inflation et des taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois », résume Isabelle Falloux, responsable marketing épargne au sein de la banque de détail de BNP Paribas. Chaque année, les 15 janvier et 15 juillet, la Banque de France étudie ces critères et émet des recommanda-

tions. Le taux calculé est en principe « au moins égal à celui de l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac), majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche ». Mais des dérogations sont parfois appliquées. Le 1<sup>er</sup> février dernier, le taux du LDD a ainsi été abaissé de 2,25 % à 1,75 %. « L'application automatique du calcul aurait conduit à fixer le taux à 1,50 % », précise la Banque de France. Mais « afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs » du livret, le taux a été relevé de 0,25 points.

## Quel intérêt ?

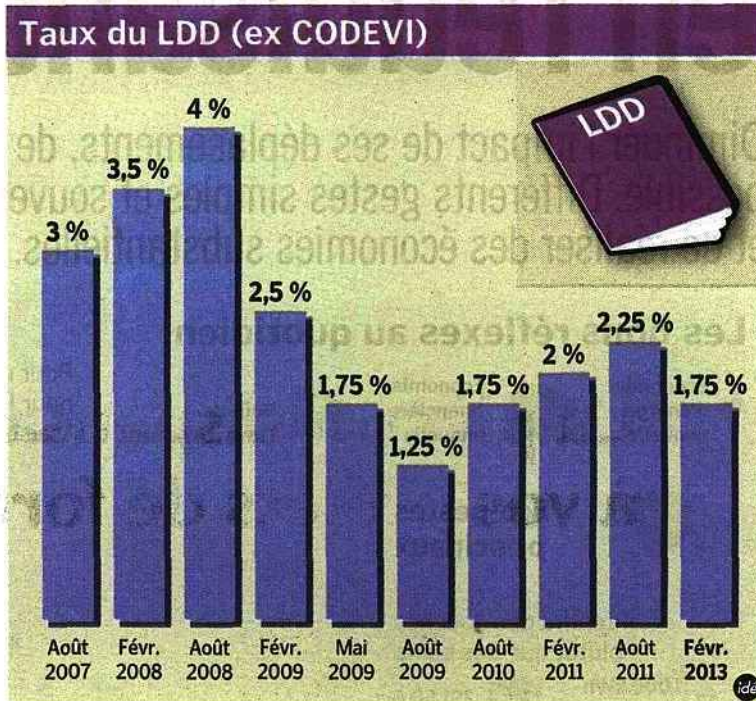
Principal avantage du LDD : il est totalement exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Les sommes déposées sont en outre disponibles en permanence. « On peut entrer ou sortir à tout moment, sans frais », observe Hervé de la Tour d'Artaise, président de l'association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés. La hausse du plafond, qui a été relevé de 6 000 € à 12 000 € le 1<sup>er</sup> octobre, a d'autant plus renforcé son intérêt. L'effet auprès des épargnants a d'ailleurs été immédiat puisque pas moins de 13,94 milliards d'euros ont été déposés au seul mois d'octobre 2012 sur ces livrets. Soit près de 20 % du total des sommes déposées sur les LDD.

## A quoi servent les fonds ?

Alors que le livret A sert à financer le logement social, la finalité du LDD est plutôt orientée vers « le financement des entreprises », souligne Hervé de la Tour d'Artaise. Mais contrairement à ce que pourrait laisser croire le nom du livret, que ces entreprises œuvrent en faveur du développement durable ou non n'est pas un critère déterminant. Comme le rappelle Isabelle Falloux, « 65 % de la collecte des livrets A et LDD sont centralisés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui les utilise dans le cadre de ses missions d'intérêt général en faveur du logement social et de la politique de la ville. A ces priorités s'ajoutent des prêts en appui de politiques ciblées comme les infrastructures durables et le soutien aux PME ».

Les 35 % restants sont conservés par les banques, « qui s'engagent à octroyer des prêts en faveur des PME et doivent rendre compte de cette utilisation chaque année auprès de la Banque de France », ajoute Isabelle Falloux. Enfin, « 10 % des sommes conservées par les banques doivent être utilisés pour accorder des crédits aux particuliers qui souhaitent financer des économies d'énergie dans des bâtiments anciens », conclut Isabelle Falloux. Seule véritable référence à des projets liés de près à l'environnement.

CHARLOTTE ROBINET



21

C'est, en milliards d'euros, le montant de la collecte nette (dépôts moins retraits) réalisée en 2012 par le LDD. Au total, l'encours (le total des sommes déposées) sur les LDD atteignait 92,6 milliards d'euros fin décembre.

## Une réforme en vue

■ Dans le cadre du pacte de compétitivité présenté le 6 novembre, le gouvernement a annoncé sa décision de transformer le LDD en « Livret d'épargne industrie » — qui se rapprocherait alors de la finalité première du Codevi. Son fonctionnement reste à détailler, mais le futur Livret d'épargne industrie devrait contribuer à hauteur de 10 milliards d'euros au financement de la future Banque publique d'investissement (BPI).



Rémunéré à 1,75 %, le LDD participe au financement des PME.

(Photomontop/Christophe Lehennaff.)